

CCDL luxembourg

Par **nynxou**, le **21/02/2009** à **11:15**

Bonjour,

je suis étudiante en Master 2 à Nancy, je suis inscrite à l'examen d'entrée au CRFPA en septembre, mais je me pose la question de suivre le CCDL l'année prochaine.

Est ce que certains d'entre vous ont suivi cette formation? Pouvez vous me donner des info (difficultés des cours, de la langue, coût des études, d'un logement sur place, ...)?

Et si d'autres exercent la profession d'avocat à Luxembourg, comment ça se passe pour un français? Qualité de vie (rythme, salaire moyen)?

Merci

Par **akhela**, le **21/02/2009** à **14:39**

moi j'y suis actuellement.

Pour le contenu des cours, l'an prochain le CCDL est complètement remodeler donc je ne peux pas te dire quelles matières tu auras, mais on parle de séparer les contentieux des affairistes.

Pour les modalités d'inscription il faut se renseigner sur le site de l'université (recherche google).

Actuellement les indemnités de CCDL sont de 150€/mois (avant le stage) mais versées après les exams seulement.

Les langues : les cours sont en français, actuellement il y a en outre deux cours de termino (anglaise et allemande) dans leur langue respective.

Les exams sont en français (mais avec possibilité de doc en allemand mais c'est vraiment exceptionnel) sauf les termino (dans leur langues respectives).

A côté pour rentrer au barreau, il faut passer un exam oral d'allemand (surtout de la compréhension d'un PV qui sont tous rédigés en allemand au Lux) et un oral de Luxo (basic).

La vie au Lux : chère, surtout pour le logement (de préférence chercher une collocation ou habiter Arlon ou Thionville avec les problèmes de transport que cela comporte), sinon la ville de Lux est très agréable (sauf parfois le service dans les magasins et les resto, mais sans généraliser).

Les frais d'inscription sont de 200€ si mes souvenirs sont bon, +25€ par semestre pour l'abonnement de transport sur tous les réseaux Lux (bus + train = très pratique). Attention pas de sécu comprise, mais se renseigner à la sécu Lulu, elle est en principe gratuite pour les

étudiants, sinon la sécu française étend vos droit pour 3 ans.

Le problème de l'inscription réside surtout dans l'homologation du diplôme français, car ils mettent souvent très longtemps à arriver (à Strasbourg minimum 18 mois) et que le dépôt de la demande est nécessaire pour s'inscrire (comment faire une demande sans diplôme) et que l'homologation est obligatoire pour valider le CCDL.

Ce n'est qu'une ébauche de réponse, tu peux poser des questions plus précises si tu veux.

Par **ced54**, le **03/05/2009** à **19:26**

Bonjour,

je suis aussi au CCDL de cette année
comme je cherche des infos sur la réforme du stage judiciaire et que tu as l'air bien renseigné, sais-tu si cette séparation entre contentieux et affairistes concerne que les 6 mois de cours ou aussi le contenu du stage judiciaire proprement dit?

Merci d'avance

[quote="akhela"]moi j'y suis actuellement.

Pour le contenu des cours, l'an prochain le CCDL est complètement remodeler donc je ne peux pas te dire quelles matières tu auras, mais on parle de séparer les contentieux des affairistes.

Pour les modalités d'inscription il faut se renseigner sur le site de l'université (recherche google).

Par **akhela**, le **03/05/2009** à **19:51**

La réforme du stage ne sera valable que pour les stagiaires assermentés en 2010 mais je ne sais pas ce qui va changer pour le stage (je ne sais même pas si il va changer). J'avoue que je n'arrive pas à comprendre l'utilité du CCDL pour 80% des affairistes qui hors du stage et de l'assermentation ne mettront jamais les pieds au tribunal.

Par **Neva13**, le **10/10/2009** à **23:37**

Bonjour à tous ,

merci pour les tips concernant le CCDL. Serait-il possible de récupérer quelques annales de l'année dernière histoire de jauger le niveau de difficultés des épreuves ?

merci d'avance.

Par **akhela**, le **11/10/2009** à **14:18**

pas de problème, me contacter en MP, je n'ai pas tout en forma info donc possibilité de remise en main propre sur Lux

Par **hema001**, le **05/08/2010** à **15:43**

Salut akhela,

Est-ce que c'est possible que tu me passes tes cours de cccl pour que je puisse me préparer aux examens!

Merci,

Hema

Par **akhela**, le **05/08/2010** à **20:22**

une requête s'écrit avec un point d'interrogation, le point d'exclamation c'est pour les ordres. Sinon, même réponse que pour les autres : envoi moi un MP avec ton adresse e-mail. Je te précise d'avance que mes cours datent de l'année 2008-2009, c'est à dire de l'ancien système (certains cours et même certains profs ont changés).

Par **sabrpere**, le **09/09/2010** à **15:20**

Bonjour,

je me suis inscrite au CCDL pour le mois d'octobre, j'ai regardé le programme de l'année 2010/2011 sur le net et je souhaiterai d'une part savoir comment ça se passe avec les matières optionnels, combien il faut en prendre. Et d'autre part si certaines matières n'ont pas changées, éventuellement avoir un aperçu si qn a des cours.

:))

merci  Image not found or type unknown

Par **akhela**, le **10/09/2010** à **07:34**

Comme dit plus haut, j'ai les cours d'il y a deux ans (càd avant la réforme qui modifie le programme).

Pour les options, en principe c'est écrit en gros et souligné : tu choisis 80 heures minimum. Pour la description des cours, j'étais encore hier sur le site du ministère de la justice et c'est très détaillé.

Enfin, en principe tu choisis les options en fonction de ton orientation professionnel : si tu veux voir le tribunal un jour, tu choisis toutes les matières où les mots "banque", "affaire", "société", "commerce" n'apparaissent pas, pour faire juriste en entreprise avec le titre d'avocat tu fais l'inverse (sachant que la seconde option rapporte beaucoup plus de pognon que la première mais avec des horaires beaucoup plus dégueu).

Par **Titejuriste1**, le **13/09/2010** à **00:05**

Bonsoir,

Est il vrai que pour valider le cccl, il faut avoir 10 partout (ou c'est moi qui ai rien capté) ? J'avais pensé passer par le lux pour contourner le crfpa en France en cas d'échec mais en faisant des recherches j'ai lu qu'il fallait la moyenne partout. Vous confirmez ? Lire ça m'avait découragée et achevée. Merci.

Par **akhela**, le **13/09/2010** à **08:36**

oui il faut avoir 10 partout (il n'y a qu'en France quasiment où cette règle n'existe pas) ... et tu as de la chance, je crois que le cccl a abandonné la nécessité d'avoir 12 de moyenne pour passer sans rattrapages.

Mais franchement, ça n'a vraiment rien d'insurmontable : ici on a que des question de cours/cas pratique, pas de dissert ou de commentaires d'arrêt avec des plans à la mort moi le n.... qui servent à rien. C'est juste qu'il faut travailler toutes les matières.

Je t'annonce aussi que du dois apprendre le luxembourgeois ET l'allemand (l'anglais n'est plus demandé).

Ensuite : le cccl (tout comme la Belgique) n'est pas un rattrapage pour looser du CAPA (de moins en moins vu le nombre de place disponible pour le stage), dans la mesure où tu dois comprendre l'allemand et le luxembourgeois et que tu as des obligations de stage importantes, faire minimum 3 ans au Luxembourg pour contourner un échec au CAPA, c'est vraiment très con (il n'y a pas d'autre mot).

Les raisons : le droit lulu est différent du droit français, tu vas t'immerger au moins 3 ans dedans avant de retourner en France, bref ne plus être à jour en droit français et en avoir oublié une bonne partie (et ne me fait pas le coup du "je me tiendrais à jour", c'est pas vrai, personne ne le fait et tu ne vas pas être le premier). Ensuite, pour retourner en France, tu devra accepter une telle baisse de revenu que tu vas pleurer (revenu divisé par 2 environ). Ta clientèle ne te suivra pas, donc tu devras tout recommencer à 0.

Par **christitt**, le **17/09/2010** à **20:41**

Coucou Anhelka

Je compte suivre les CCDL cette année mais de loin puisque je suis obligé de garder mon travail, penses tu que tu serais disposé à m'envoyer tes cours d'il y a deux ans? ça serait vraiment sympa et ça m'aiderait vraiment beaucoup!!

De plus, je voulais te demander si tu avais des conseils particuliers à fournir?

Je te remercie à l'avance!!

A bientôt!

Par **christitt**, le **17/09/2010** à **20:42**

Je m'excuse je me suis trompée... akhela et non Anhelka....
Sorry!!

Par **akhela**, le **18/09/2010** à **10:34**

Je peux mais ils sont loin d'être à jour. Je suis étonné qu'il n'y ai pas de cours en ligne (la plus part des cours étaient en ligne il y a deux ans). (mail par mp et envoi quand j'aurai le temps d'envoyer tous les mails : il faut une boite avec beaucoup de place car ce sont des mails lourds, certains profs avaient collé des images sous word)

Pour le conseil : prépare toi bien en allemand, ils ont considérablement relevé le niveau si j'ai bien compris.

Par **PierreAlex**, le **22/09/2010** à **21:49**

Bonjour à tous,

Je suis inscrit aux CCDL pour la nouvelle session 2010 mais comme je suis salarié je ne pourrais pas assister à beaucoup de cours, comme je pense ne pas être le seul dans cette situation, il pourrait être intéressant que les personnes dans la même situation que moi se regroupent afin de s'entraider pour la récupération des cours et partager les diverses infos dont elles disposent....qu'en pensez-vous?

Par **sandra2**, le **01/10/2010** à **20:03**

salut,

je suis également dans la même situation que toi. Je travaille tous les jours et je n'ai que quelques jours de congé avant la fin de l'année. Je peux prendre congé de temps en temps et assister aux cours mais ce sera pas facile.

Une des solutions serait de trouver un ou une étudiante prêt à nous filer les cours si nécessaire moyennant finance.

Dites-moi ce que vous en pensez également. Moi je suis disposée à le faire.

A bientôt

[quote="PierreAlex":3n6x4hey]Bonjour à tous,

Je suis inscrit aux CCDL pour la nouvelle session 2010 mais comme je suis salarié je ne pourrais pas assister à beaucoup de cours, comme je pense ne pas être le seul dans cette situation, il pourrait être intéressant que les personnes dans la même situation que moi se regroupent afin de s'entraider pour la récupération des cours et partager les diverses infos dont elles disposent....qu'en pensez-vous?[/quote:3n6x4hey]

Par **sabrpere**, le **04/10/2010** à **20:10**

:)

Merci bcp pour la réponse 

Pour l'instant il n'y a aucun cours sur leur site, on verra bien plus tard. de toute manière je compte aller à tous les cours donc je prendrai mes propres notes, de plus si ça a changé ça ne sert à rien.

Par contre est ce que tu aurai un modèle de demande de stage à me faire parvenir pour que je puisse avoir une idée?

merci 

Par **akhela**, le **04/10/2010** à **21:48**

:)

[quote="sabrpere":39l85i58]Merci bcp pour la réponse 

Pour l'instant il n'y a aucun cours sur leur site, on verra bien plus tard. de toute manière je compte aller à tous les cours donc je prendrai mes propres notes, de plus si ça a changé ça ne sert à rien.

Par contre est ce que tu aurai un modèle de demande de stage à me faire parvenir pour que je puisse avoir une idée?

merci

:)

Image not found or type unknown: [quote:39185i58]

Un cv + lettre de motiv' bidon (le CV est bien regardé, la lettre moins sauf dans les grandes études avec des RH) "je suis actuellement les cours complémentaires et je recherche un stage intéressant blablabla ...";

Par contre comme vous êtes nombreux, prenez-y vous le plus tôt possible pour les stages (dès novembre) car la première assermentation (si vous réussissez le CCDL et le test de langue) c'est en mai. Mais ne stressez pas non plus, moi j'ai trouvé mon stage en avril, des places se libérant constamment (en plus après juillet on récupère les places de ceux qui n'ont pas validé les tests de langues). Et n'hésitez pas à envoyer en masse des candidatures et à renvoyer des candidatures dans ma même étude tous les deux-trois mois. Envoyez les demandes directement à tous les associés pas une par étude, car la plupart des avocats sont associés qu'aux frais et donc ils ne prennent pas forcément en compte les besoins de stagiaires de l'autre associé.

Pour les honoraires, le minimum selon moi c'est 1500€+TVA (en plus vous aurez l'indemnité de l'Etat), si on vous propose moins, c'est vraiment abusé. En contentieux en mai 2009 on tournait en moyenne à 1700+TVA, certains allant jusqu'à 2000 voir un peu plus (mais c'est rare), évidemment dans les grosses études c'est parfois le double. Oubliez le statut de salarié, c'est très rare (mais pas impossible non plus pour un stagiaire).

Les cotisations sociales : (hono sans TVA + indemnités de l'Etat) x 24%

L'IR : la première année vous en paierez vraisemblablement pas (sauf ceux travaillant dans les grandes études)

N'oubliez pas de réserver votre TVA surtout.

Un truc est de tout de suite séparer ses revenus (en gros en mettant de côté 50% de ses revenus du travail et de l'indemnité d'Etat, on arrive à couvrir TVA + Sécu + IR, 40% la première année).

Par **Jennyal**, le **12/07/2011 à 16:02**

:)

Bonjour à tous Image not found or type unknown

Dans le but de m'inscrire aux CCDL pour la rentrée prochaine, j'ai envoyé les documents nécessaires au ministère de l'enseignement supérieur afin d'obtenir l'homologation de mon diplôme de Droit français.

D'après le Règlement grand-ducal du 10 septembre 2004, "l'enseignement du droit doit avoir porté au moins sur les matières d'études suivantes: le droit civil, le droit commercial, le droit pénal ou la procédure pénale, le droit international privé ou public, le droit constitutionnel ou administratif. Le droit civil doit avoir été enseigné pendant au moins deux années, quatre semestres ou six trimestres. Les autres matières doivent avoir été enseignées pendant au

moins une année, deux semestres ou trois trimestres.

Le droit enseigné doit correspondre dans ses conceptions fondamentales aux principes généraux du système juridique luxembourgeois."

J'ai effectué mes 5 années de droit à Nancy, dont le Master 2 droit du travail qui est toujours en cours, le diplôme ne sera disponible qu'en octobre. C'est la raison pour laquelle j'ai joints à ma demande d'homologation mon diplôme de Maîtrise (délivré sur demande par la fac).

Durant ces années j'ai suivi entre autres, les matières suivantes:

- Droit civil: 6 semestres
- Droit administratif: 2 semestres
- Droit constitutionnel: 2 semestres
- Droit pénal: 2 semestres
- Procédure pénale: 2 semestres
- Droit International Public fondamental: 1 semestre
- Institutions Européennes et Internationales (Droit Public): 1 semestre
- Droit matériel de l'Union Européenne: 1 semestre
- Droit commercial finance: 1 semestre
- Droit des affaires: 1 semestre
- Droit des sociétés: 2 semestres
- Droit social: 2 semestres
- Droit du travail: 2 semestres
- Droit fiscal de l'entreprise: 2 semestres
- Droit fiscal des personnes: 1 semestre

Ce qui m'a amené à vous écrire est que je me pose des questions qui me tracassent énormément..

En effet après avoir été sur différents sites et forums, et avoir lu tout et son contraire s'agissant des matières qu'il faut avoir étudié pour voir son diplôme reconnu, pouvez-vous s'il vous plaît m'indiquer si les matières que j'ai suivi pourraient être "validées" ou si selon vous cela est impossible.

En effet, ce que j'aimerais savoir du moins, s'il vous plaît, s'il est exigé que les intitulés des matières soient exactement les mêmes que ceux du Luxembourg (ex: pour le DIP ou le Droit commercial). Et donc s'ils sont vraiment stricts sur ce point.

Et comment font-ils pour vérifier le compte tenu des matières, se renseignent-ils auprès des Universités?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **akhela**, le **12/07/2011** à **20:04**

répondu en MP : un diplôme de droit (cursus entier en droit) est en principe largement suffisant.

Par **Carly**, le **09/11/2011** à **20:19**

Bonjour à tous,

Je suis inscrite aux CCDL session 2010/2011. Malheureusement, étant salariée à temps plein, je ne peux assister aux cours. Auriez-vous l'amabilité de me faire une copie de vos cours. "Vous" étant quiconque lirait ce msg et serait en possession de cours de cette année, et même d'une année précédente. J'ai également entendu dire que certains profs permettent qu'on prenne nos notes ou les codes lors de l'examen. Pouvez-vous me dire lesquels? Un grand merci d'avance.

Par **Atk**, le **02/12/2011** à **13:49**

Bonjour,

j ai aussi le projet de m'inscrire à ce fameux barreau luxembourgeois.. :)

Cependant, J ai vu qu'en 2011 sur 225 étudiants seuls 85 ont été admis..
(cf. http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiques/2011/04-avril/29-biltgen/index.html)

Je trouve ça effrayant.. Est ce vraiment aussi dur??

Je me suis renseignée sur les matières.. Apparemment tout est en Français, ils mentionnent qu'il faut des éléments d'allemand, mais je me demande dans quelle mesure? (c'était ma LV2) est ce vraiment paralysant?

Pourriez vous me renseigner sur les ouvrages à potasser ? Ou s'il y a des cours dispo en ligne?

Merci par avance

Par **akhela**, le **02/12/2011** à **14:14**

Il faut savoir que beaucoup abandonne avant les exams. Ce n'est pas dur à proprement parlé, mais pour un français c'est un peu dépayasant (rien à voir avec la fac en France).

En outre, il s'agit de 85/225 en 1er session (avant les rattrapages).

Le CCDL est en lui même en français, mais l'accès au barreau nécessite en outre de passer un examen en allemand et en luxembourgeois. De même, les énoncés des examens du CCDL et de l'avoué sont susceptibles d'être en partie en allemand.

Toutefois ce n'est pas si compliqué que cela si on a des bases (ils sont devenus un peu plus sélectifs depuis 2 ans).

Pour ce qui est du taux de réussite, il me semble meilleur que le taux d'accès au CRFPA, mais la difficulté n'est pas vraiment d'avoir l'examen, c'est plutôt de trouver un patron de stage ensuite.

Enfin, il n'y a pas d'ouvrage à lire, les cours sont en ligne sur le site du CCDL (il faut être inscrit pour y accéder).

Le CCDL ayant été réformé en profondeur depuis mon passage, je n'ai plus les cours à jour.

Par **Atk**, le **02/12/2011** à **14:39**

Merci pour cette réponse si prompte :)

Je voudrai me spécialiser en droit européen..faire un IIm à l'université d Luxembourg (je ne sais pas si elle est cotée mais ça me va!)

J ai effectivement vu que beaucoup de personnes ont du mal à trouver un stage.. je vais quand même essayer !

Merci encore

Par **ledzeplina**, le **03/01/2012** à **20:58**

Bonjour,

Je souhaite m'inscrire au CCDL pour 2012.

Quelqu'un pourrait il m'envoyer des cours en format électronique ? , c'est juste pour me faire une idée.

Merci et bon courage

Par **Alexandra**, le **23/02/2012** à **14:31**

Bonjour,

Je souhaite m'inscrire au CCDL pour 2012.Je viens de faire ma demande d'homologation auprès du ministère de l'enseignement.

est ce que quelqu'un pourrait m'envoyer les cours par mail.

Merci d'avance

Par **ledzeplina**, le **25/02/2012** à **13:41**

Bonjour,

Je relance ma demande !

Quelqu'un pourrait il m'envoyer 1 ou plusieurs cours en format électronique ?
Merci d'avance et bon courage

Par **Ethan57**, le **03/06/2012** à **17:26**

Hello,

Je confirme que le CCDL est très accessible. On peut même réussir sans assister aux cours via les cours disponibles sur internet, les textes et codes autorisés pour les examens. Malheureusement certains cours ne sont pas disponibles donc il faut pouvoir les reprendre sur quelqu'un sinon ça devient compliqué. Sur certaines épreuves on peut s'en sortir uniquement grâce aux codes et documents autorisés sans même avoir bossé le cours (ex : droit du travail) pour d'autres c'est très compliqué (ex : droit des sociétés).

Me concernant je n'ai assisté à quasiment aucun cours et je fais pourtant parti des 85 diplômés 2011 avec une moyenne supérieure à 13/20 (ni top ni franchement mauvais).

Par contre, aucun emploi derrière ! J'ai fait le tour des cabinets d'avocat, banque, boîte d'intérim et de recrutement.

Précision : je n'ai pas réussi l'oral de langues (lux et all) donc je ne peux prétendre au stage judiciaire. Ceci dit je connais une nana qui a réussi le CCDL et l'oral et qui n'a toujours pas trouvé de cabinet au Lux ni d'emploi tout court.

Concernant l'oral de langues, le niveau demandé est moyennement élevé. Ca dépend du jury sur lequel vous tombez.

Pour le luxembourgeois, ils sont très tolérants. Quelques phrases basiques suffisent. Pour l'allemand, il faut un niveau tout de même correct. Vous devrez traduire un PV ou un texte. Quelques mots ou morceaux de phrases, ça ne marchera pas.

Pour ma part, je dois repasser uniquement l'allemand même si je me demande si le jeu en vaut la chandelle.

Voilà mon expérience du CCDL.

@+

anaxagore78@aol.com

Par **myriam.mimi**, le **08/06/2012** à **14:59**

Bonjour à tous,

J'ai fais de nombreuses recherches mais toujours pas de réponse: le master 1 est-il suffisant pour le CCDL comme pour le CRFPA en France, ou un master 2 est-il nécessaire?

Merci d'avance et bon courage à ceux qui sont en pleines révisions!

Par **Ethan57**, le **14/06/2012** à **18:03**

Le master 1 suffit (ou maîtrise).

Mais un master 2 ça fait mieux dans le CV quand il s'agira de trouver un cabinet.

Pour revenir aux 85 diplômés de la 1ère session 2011, j'ai fait une recherche sur le Net (un à un ! j'ai que ça à glander).

76 travaillent au Luxembourg. Ils sont quasiment tous inscrits au barreau (bref stage judiciaire Liste 2) et quelques uns bossent dans des boîtes ou administration.

Maintenant quelle est la part de ceux qui travaillaient déjà au Lux avant même le CCDL, des pistonnés (via famille, amis) ou de ceux qui se sont débrouillés par eux mêmes. Là je ne sais pas.

Pour les 9 restants, je n'ai pas trouvé d'informations sur le Net. Est ce à dire que ces personnes sont sans emploi aujourd'hui ? Aucune idée. Après tout nous ne sommes pas tous adeptes d'internet et des réseaux sociaux.

Par contre, elles ne sont pas inscrites au barreau donc pas avocats. C'est une certitude.

Par **Isa**, le **04/09/2012** à **22:49**

Bonjour,

Je vais m'inscrire aux ccdl pour 2012/2013 mais malheureusement je suis en même temps en stage au Conseil de l'Europe. Je pense me libérer pour la rentrée et quelques cours mais je ne pourrai pas assister à beaucoup de cours les premiers mois. Je me demandais si qqn serait disposé à m'envoyer les cours au format électronique (pour ceux qui ne sont pas en ligne). Merci d'avance!!

Par **saroulini**, le **25/09/2012** à **11:22**

Bonjour tout le monde!! Je vais m'inscrire également aux CCDL pour 2012/2013 mais je ne pourrai attendre les cours (au moins pour les 2 premiers mois), car je ferai un stage auprès la Cour de la Justice Européenne. Vous pensez que les profs vont télécharger des fichiers avec les notes ou les documents (bouquins etc.) à lire?? Sinon, est-ce que vous avez l'amabilité de m'envoyer les cours au format électronique? Je vous remercie en avance. Bon courage!!

Par **duke0074**, le **29/11/2012** à **21:27**

Bonjour à tous,

Je viens de me faire engager dans un grand cabinet à Luxembourg. Je dois passer le CCDL 2013-2014, j'aurais voulu savoir qui donnaient les cours du CCDL, quel uni, où s'inscrire? Et finalement est ce que quelqu'un pourrait m'envoyer son cours d'Investment Fund ...! :-)

Voilà merci pour ces questions, je me demandais aussi quelle est la difficulté du CCDL!

Par **akhela**, le **30/11/2012** à **07:18**

aucune université, c'est directement le Ministère de la Justice. Il suffit de faire une recherche sur google pour trouver où s'inscrire.

La difficulté du CCDL en soit n'est pas très élevé (pour des personnes ayant bac+5), il faut tout de même bosser.

Le plus dur actuellement, c'est l'examen de langue pour l'accès au barreau (après le CCDL) : on demande un niveau B2 en allemand et en luxembourgeois (alors prenez des cours de luxembourgeois très tôt et bosser dur parce que c'est chaud).

PS pour tous : il est inutile de m'envoyer des MP pour avoir les cours, les cours en changé, je ne les ai plus (et ceux que j'ai ont 4 ans, donc périmés).

Par **duke0074**, le **03/12/2012** à **13:02**

Salut,

Merci pour la réponse, en effet j'avais déjà vu le site du ministère, mais je trouve que ça manque de détails, ils parlent des scores qu'il faut avoir etc, mais quand est donné la deuxième session par exemple, etc?

L'examen oral d'allemand est donc à la fin du barreau ou pendant le CCDL j'ai pas très bien compris, et je voudrais savoir si j'ai 3 ans ou plutôt un an pour avoir le niveau...?

Pour Ethan57, je ne suis pas pistonné du tout, la tenacité est clé dans la recherche d'un emploi. Par contre je tiens à dire qu'en Belgique le droit est d'office 5 ans avec un master de deux ans donc TOUS les belges qui ont fini leur cursus auront ce que vous appelé un

MASTER2 et pour la grande majorité également un master spécialisé/ complémentaire (LLM ou autre). Pour ma part, j'ai donc mon M2 (pas spécialement bien réussi) J'ai ensuite beaucoup voyagé passé les examens d'entrée d'uni anglo saxonne ou j'ai fait un autre master en Finance pure... ce qui m'a beaucoup aidé ainsi que 4 stages (2 en droit, 2 en finance) et je parle 4 langues (ici aussi beaucoup de belge parlent déjà FR-ANG-NL à la base...) Enfin voila bon courage . Mais si je peux me permettre j'ai envoyé une bonne centaines de CV sur 12 mois pour trouver quelque chose qui me plaisait. Et quand je lis "J'ai eu 2 refus?" je pense "et ben ca pas faute d'avoir essayé-> ironiquement" J'ai eu une bonne centaine de refus il faut compter un CV sur 20-> interview->un interview sur 5->offre...Enfin maintenant je dois encore faire mes preuves, période essai= 6 mois.

Voila bon courage à tous dans votre parcours...

Par **akhela**, le **04/12/2012** à **07:12**

la 1er cession a lieu en janvier et mars et les rattrapages en mai.
Les oraux d'allemand et de luxembourgeois en mai (pour ceux n'ayant pas les rattrapages), en juin et encore une cession en novembre (il y a 3 assermentations par an). Le niveau demandé est pour le moment assez élevé, mais les jury ne sont pas homogènes sur l'exigence ... et surtout, les études d'affaires hurlent ou ne vont pas tarder à hurler sur le bâtonnier, car la hausse du niveau entraine une diminution dramatique du nombre de stagiaire potentiel. Si tu prends des cours de langue et que tu est un minimum doué, en commençant en janvier 2013, tu devrais être préparé pour les oraux de 2014.

Par **Ethan57**, le **25/03/2013** à **17:54**

Duke0074,

Il est clair qu'il faut s'acharner pour obtenir un poste. Mais plus tu vises haut, plus c'est compliqué et plus les relations jouent ...

Décrocher un job niveau BAC+5 (juriste en banque ou avocat par exemple) avec les fonctions, les responsabilités, le statut et la rémunération qui en découlent, sans piston (oups réseau) c'est mission quasi impossible. Je ne vois que deux critères pour y parvenir.

1/ Soit tu es un étudiant brillant ayant fréquenté des universités réputées. Très bonnes notes à la FAC, un master 2 côté(ou plusieurs) et maîtrise parfaite d'une ou plusieurs langues étrangères.

2/ Soit tu as énormément de chance.

Les 2 conditions peuvent en outre être cumulatives lol.

Je n'en remplis aucune des deux. Et biensûr je ne possède aucune relation dans ces milieux

de CSP+. Je viens de la CP- (classe populaire inférieure lol).

Ayant suivi et obtenu le CCDL, j'ai tout de même envoyé un paquet de candidatures au Luxembourg (des centaines facilement): avocat, juriste, compliance/corporate officer, secrétaire juridique etc ... J'ai eu quelques entretiens dans le lot mais ça n'a jamais débouché sur un job.

Bref le CCDL ne m'aura servi à rien. J'avais obtenu une moyenne générale supérieure à 13, apparemment c'est insuffisant pour entrer dans ce milieu BCBG.

Amicalement

Par **alo1**, le **24/04/2013** à **16:31**

Malheureusement le CCDL est devenu une voie de garage à Luxembourg et il faut le dire car trop de gens se retrouvent le bec dans l'eau à Luxembourg. Le maître mot aujourd'hui est expérience ! Il suffit de regarder les jobs disponibles sur monster ou jobs.lu, il n'y a pas un seul poste de débutant.

Je l'ai fait il y a 5 ans et je pratique aujourd'hui à Luxembourg. A mon époque, on rentrait très facilement dans des cabinets d'avocats, fiduciaires, banques... et les oraux étaient d'une facilité déconcertante d'autant plus que les « salaires » étaient encore intéressants. Une fois l'avoué en poche beaucoup partaient en banque ou en in house car le statut d'avocat à Luxembourg est comme en France, on a tous les inconvénients du salarié et de l'indépendant... donc généralement la période de l'avoué était la période des stagiaires. Mais ce n'est plus le cas, car la plupart des avocats à la Cour ne trouvent plus de boulot aussi facilement tant la compétition est dure.

Aujourd'hui c'est terminé ! Les réformes sont passées par là et surtout la crise. Les banques ont dégraissé, les cabinets ont réduit la voilure et certaines fiduciaires ont fermé. En outre, l'effet pervers a été la chute vertigineuse des rémunérations des collaborateurs nouvellement arrivés. Le master 2 étant tellement commun ici, que sans un LLM minimum il est totalement illusoire de vouloir intégrer un gros cabinet de la place.

Aujourd'hui quelqu'un qui a le CCDL, pour intégrer le barreau de Luxembourg doit en plus du CCDL, passer un examen de Luxembourgeois et d'Allemand non plus dispensé par le barreau comme autrefois, mais par le centre de langue et doit justifier d'un niveau B1 (donc fini les petits arrangements entre amis...).

Les gens qui sont pris en stage ou en banque sont souvent ceux ayant effectué leur stage durant le M2 à Luxembourg... Car même les stages, il faut être conventionné par une université, donc une fois avec un CCDL, on est plus étudiant.

Donc très franchement, passez votre chemin ! Cette année ci, la plupart des gens que je connais et qui ont eu leur CCDL n'ont pas de stage et ne trouvent aucun emploi. Certains sont sans stage depuis 2 ans ! Bref... Le Luxembourg commence doucement à s'essouffler.

Par **Ethan57**, le **06/05/2013 à 23:48**

Salut,

Je pense qu'il faut tout de même relativiser Alo1.

Prenons la session CCDL de mai 2011.

Un an plus tard, les titulaires du CCDL avaient presque tous trouvé un poste au Luxembourg et la grande majorité était inscrite au barreau.

La liste des diplômés était publiée sur le site du ministère. J'avais donc fait une petite recherche sur google et ce fut assez instructif.

Maintenant je ne connais pas la part de ceux qui travaillaient déjà au Luxembourg, qui ont pu bénéficier de leur réseau etc ...

Il y a tout de même plus d'opportunités au Luxembourg qu'en Lorraine pour les bac+5 en droit.

Après ça reste tout de même très compliqué de débiter et/ou de se bâtir une carrière professionnelle dans le secteur juridique.

Pour ma part, j'identifie 3 facteurs clés de réussite.

1/ Etre privilégié et disposer d'un réseau fiable (amis proches, famille). Ex: ton père est avocat au Luxembourg ... il peut être intéressant d'effectuer un master en droit et de suivre les CCDL.

Pour tous les autres, il ne reste plus que deux critères : (2)un excellent parcours universitaire (FAC réputée, diplôme côté, excellents résultats) et/ou beaucoup de chance (3). Il vaut mieux remplir les deux conditions pour faire carrière dans le secteur juridique.

Pour les déçus du Luxembourg qui souhaitent néanmoins accéder à tout prix à la profession d'avocat, ils ont toujours la possibilité de tenter le CRFPA en France.

Vous avez 3 tentatives pour intégrer un centre de formation. La formation ne dure plus que 18 mois dont 6 mois de stage obligatoire. Le stage étant relativement "scolaire", il est assez facile de trouver. Le centre vous aide même à trouver un maître. Et puis vous pouvez vous arranger avec votre patron niveau rémunération étant donné qu'il ne dure que 6 mois.

Gros avantage : Une fois le CAPA en poche, vous pouvez exercer en libéral et donc personne ne peut vous empêcher de bosser. Biensûr cela comporte des risques ...

Par contre, si vous avez peur de vous installer à votre compte, je me demande franchement s'il est très judicieux de passer le CAPA. En effet, les offres de collaboration sont vraiment peu nombreuses ... Et on en revient dès lors aux facteurs clés de réussite : piston, qualité/valeur des diplômes, chance.

CAPA : OUI si vous êtes prêts le cas échéant à vous installer à votre compte. NON dans le cas contraire car il est très difficile de trouver un job ou une collaboration si vous ne possédez aucun des critères de réussite.

Je connais des personnes qui ont réussi le CAPA mais faute de trouver une collaboration et n'ayant pas envie d'exercer en indépendant isolé, se sont reconvertis dans d'autres activités. Bref ce sont quasiment deux années perdues en formation pour pas grand chose.

Le CAPA c'est pour exercer le métier d'avocat ou au minimum un métier du droit (juriste d'entreprise par exemple). Sinon cela revient à se former pour rien.

Par **Gigiadnt**, le **10/07/2013** à **15:38**

Bonjour à tous,

J'ai lu tous vos messages. Je suis française, originaire de Lorraine.

J'ai fait 1 an de stage dont 3 mois à la CJUE (stage de fin d'études) sur 2010-2011 quand je préparais l'entrée à l' Ecole du Barreau en France (1er échec).

En 2012, je vivais entre entretiens d'embauches qui n'aboutissaient pas et des admissibilités de concours (2ème échec au barreau en France). En 2013, j'ai eu un CDD de 5 mois (bien en deçà de mon niveau Bac +5 en droit de l'Union européenne) et j'ai été admissible à des concours, mais pas admise.

Je veux être avocate. J'ai des bases en allemand (rouillées mais en travaillant, ça peut revenir).

J'ai 2 questions:

1. Dans l'optique d'avancer et cesser de stagner, pensez-vous que c'est une bonne idée de passer le CCDL 2013-2014?
2. Quels éléments justifient d'effectuer un stage à l'étranger dans son pays d'origine (car c'est une possibilité)?

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à cet e-mail.

Par **Sakop**, le **22/07/2013** à **11:50**

Bonjour,

Je suis également intéressée de passer le CCDL 2013/2014. J'aimerais connaître ce qui est le mieux pour apprendre l'allemand et le luxembourgeois tout en suivant le CCDL. Comme Gigiadnt, j'ai des bases d'allemand mais il me faut des cours intensifs pour avoir le niveau. J'ai vu qu'il y a un organisme s'appelant CAP langues au Luxembourg donne des cours d'allemand et de luxembourgeois pour les personnes souhaitant passer le CCDL. Si nous sommes 3 personnes (ou plus) intéressées, nous pouvons bénéficier d'un tarif réduit (475 euros par personne). Je souhaitais savoir si des personnes sont intéressées? Si vous souhaitez avoir la brochure de cet organisme, je peux vous l'envoyer également.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **casandra**, le **07/08/2013** à **13:35**

Bonjour,

Je suis intéressée par les cours CCDL, même ceux qui datent car je souhaite les travailler cet été.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **catlem**, le **28/08/2013** à **20:08**

Bonjour à tous,

Moi je suis intéressée par les cours de CCDL pour aussi déjà y jeter un coup d'oeil, et je suis aussi intéressée par les cours d'allemand et luxembourgeois pour passer l'examen de langue. (pour SAKOP)

Pourrais-tu stp me contacter comme ça on peut en discuter? Moi j'hésite entre le englishworldinstitute (qui donne des cours de langues spécialement pour réussir l'examen de langue du CCDL), ou bien prolingua (qui va débiter ce même genre de cours d'ici septembre-octobre).

Par contre je ne connais pas le CAP luxembourg donc je suis intéressée par des infos et si pourquoi pas faire partie de la team des 4-5 personnes pour former le groupe???

Par **pierresch**, le **09/09/2013** à **14:05**

Bonjour à tous,

Je suis inscrit pour la session 2013-2014 des CCDL mais étant salarié il va m'être difficile d'assister aux cours; est-ce que quelqu'un aurait la gentillesse de me faire parvenir les cours des années précédentes?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **duke0074**, le **09/09/2013** à **16:44**

Bonjour à tous,

-- Sans épiloguer, alo1, je pense que tu mets toi même le doigt sur le problème. Langue étrangère et Master 2, je pense qu'il est en effet exigible pour une personne voulant exercer une profession telle qu'avocat à la Cour d'avoir fait 5 ans d'étude et de parler anglais (perso je

n'engagerai jamais personne, bien que j'en ai l'occasion, qui ne maîtrise pas cette langue, c'est pratiquement comme exigé un diplôme de BAC selon moi). A cela, ajoute la globalisation, où l'anglais est encore plus nécessaire qu'avant et la crise où l'on te demande d'avoir une certaine expérience, stages d'été, etc As-tu essayé de demander de faire un stage d'été? Prends-tu des cours d'anglais, regardes tu tes films en anglais? Je te conseillerais de toujours de concentrer sur ce qui pourra te permettre PAR LA SUITE d'arriver à être avocat sans considérer un CDI dans un cabinet comme seule et unique option. As-tu proposé une année de stage à faible rémunération qui par la suite te permettras de trouver ce CDI auquel tu aspires tant? J'ai fait un stage de six mois non rémunérés (c'était en finance) étant BAC+6 sachant à quel point cela rendrait mon profil plus désirable par la suite. Pour conclure, si tu n'as pas de piston; tu l'as dit toi même il faut un profil solide, travaille la dessus et devient se profil solide!

-- Je suis inscrit au CCDL 2013-2014, je me réjouis de vous voir!

Par **catlem**, le **09/09/2013** à **18:19**

Ravie de vous rencontrer tous aussi pour ce ccdl 2013-2014 :) pour l anglais et les cabinets, pas mal aiment bien aussi les cv avec un L.L.M. dessus :)

Par **catlem**, le **09/09/2013** à **18:19**

Ravie de vous rencontrer tous aussi pour ce ccdl 2013-2014 :) pour l anglais et les cabinets, pas mal aiment bien aussi les cv avec un L.L.M. dessus :)

Par **casandra**, le **06/10/2013** à **11:35**

salut à tout le monde

Je m'adresse particulièrement aux étudiants CCDL 2013-2014 habitant à Metz ou aux alentours.

Je voulais tout simplement savoir s'il y a qqun intéressé par le covoiturage(je suis passagère)et si affirmatif n'hésitez pas à me contacter sur mon adresse mail: casandra.ari@hotmail.com afin de pouvoir organiser le trajet.

Merci bcp et à lundi

Par **casandra**, le **06/10/2013** à **11:35**

salut à tout le monde

Je m'adresse particulièrement aux étudiants CCDL 2013-2014 habitant à Metz ou aux alentours.

Je voulais tout simplement savoir s'il y a qqun intéressé par le covoiturage(je suis passagère)et si affirmatif n'hésitez pas à me contacter sur mon adresse mail:

casandra.ari@hotmail.com afin de pouvoir organiser le trajet.
Merci bcp et à lundi

Par **Ethan57**, le **16/12/2013** à **22:53**

bonjour,

J'aurai un service à demander aux étudiants du CCDL 2013-2014.

Si vous pouviez m'envoyer les cours et tous les documents disponibles sur la plateforme internet, ce serait très sympa.

En effet, j'aime bien me tenir informé niveau Droit et puis je pourrais les revendre sur ebay aux étudiants de la session 2015 (> lol).

Je vous laisse mon email : anaxagore78@aol.com

+

Par **Débo**, le **28/01/2014** à **16:32**

Bonjour à tous!

Je suis étudiant en Droit en Belgique (dernière année, master 2). J'ai obtenu un stage d'été dans un gros cabinet du Luxembourg, je compte me donner à fond en espérant être reprise par la suite... du coup je m'intéresse au CCDL.

J'ai cru comprendre qu'au Luxembourg le stage pour le barreau ne dure que 2 ans et qu'il faut passer le CCDL, faut-il le faire en même temps que la 1ère année de stage? Dans ce cas est ce que ce n'est pas trop dur de combiner les deux? et j'aimerais aussi avoir une idée de l'horaire de cours svp.

Et le CCDL est-il accompagné de cours d'allemand et de luxembourgeois? si oui sont-ils suffisants pour avoir le niveau ou il vaut mieux travailler par soi même également ?

Merci de votre aide!

Par **Laurent**, le **29/01/2014** à **21:43**

Salut Débo!

D'abord tu dois faire le CCDL, tu deviens avocat.

Ensuite stage de 2 ans minimum, 5 maxi si ça n'a pas changé depuis mon époque, obligatoirement post CCDL. Tu ne peux pas le faire en même temps.

Le stage se termine par un examen de fin de stage, on appelle ça "l'avoué" et tu deviens avocat à la Cour.

Quand j'y étais : oui cours en français, allemand et en anglais. Pas en luxembourgeois. (attention, ce ne sont pas des cours de langue, mais des cours de droit dans une langue étrangère, si tu ne maîtrise pas les langues, il faut prendre des cours à côté, au centre de langue par exemple, c'est pas cher).

Examen écrit dans ces trois langues (y compris à l'avoué).

Examen oral en allemand et en luxembourgeois (obligatoire, bon niveau exigé, mais je ne comprends pas grand chose aux niveaux B1 et autres).

Il faut avoir un maître de stage pour être éligible à l'oral.

Bosser le CCDL et dans un cab' à côté c'est pas infaisable, mais tendu, tu as un jour par semaine de libre en général, les 4 autres jours c'est à temps plein.

Dans la pratique du métier ensuite: français anglais obligatoire en cab' d'affaire.

En contentieux, l'allemand est utile (surtout en pénal), la maîtrise du Luxembourgeois non négligeable pour la clientèle plus locale.

Par **Débo**, le **31/01/2014** à **15:26**

Salut Laurent!

Mille merci pour ta réponse, elle m'a été très utile!

Si je comprends bien je dois me mettre à l'allemand et au luxembourgeois, je vais déjà me mettre à l'allemand tout doucement cette année.

Domage que ce soit compliqué de faire le CCDL et en même temps la 1ère année de stage, ça aurait été plus simple.

Par contre je pensais faire une année de spécialisation (LLM) mais plus l'année avance et moins j'ai envie d'étudier une année de plus lol estce vraiment indispensable ?

Merci!!

Par **Laurent**, le **02/02/2014** à **14:46**

Tout dépend de ce que tu vises, si tu veux suivre la voie royale pour entrer dans une grosse étude d'affaire, il vaut mieux avoir un LLM ou une expérience à l'étranger pour passer le filtre des RH (qui ne sont pas forcément des flèches, et qui se basent sur des critères certes objectifs mais peu pertinents).

Personnellement, je n'ai pas fait de LLM donc difficile pour moi de te dire si c'est vraiment pertinent ou non pour l'acquisition de compétences, mais ceux que je connais qui l'ont fait

m'ont confirmé avoir appris peu de choses.

Pour travailler dans une petite étude contentieuses, il me semble qu'un LLM est superflu encore aujourd'hui. L'ambiance étant plus familiale, les qualités humaines et le feeling ressenti avec ton maître de stage important plus.

A choisir, les années d'expérience professionnelle me semble préférable à la multiplication des diplômes, donc si tu as la possibilité de mettre le pied à l'étrier assez tôt, n'hésite pas!

Par **Débo**, le **05/02/2014** à **10:20**

Merci Laurent pour ta réponse!

Je pense que je vais tout de même postuler pour un LLM comme je l'avais déjà prévu. Si mon stage d'été se passe bien je postulerai dans ce cabinet là directement après mon stage et si je suis acceptée ben tant mieux, je commencerai directement à travailler sans passer par la case LLM lol sinon je ferai le LLM comme prévu et je commencerai à chercher du travail après mon master complémentaire, je pense que c'est la meilleure solution ^^

Par **Bichette75**, le **29/05/2014** à **09:33**

Chers amis,

Je compte m'inscrire pour le CCDL. J'ai une formation de juriste fiscaliste et travaille depuis plus de 7 ans dans un grand groupe de domiciliation au Luxembourg.

Je pense avoir assez attendu et compte m'inscrire pour le CCDL 2014/2015. Je suis titulaire d'un Master 2 plus école de commerce finance internationale à Paris.

Vos conseils pour réussir d'un coup le CCDL me seront bénéfiques.

Ayant également des obligations familiales, je serai heureuse de recevoir des cours de la session 2013/2014 s'il vous plaît pour me faire une idée. J'ai pas peur de bosser, suis une bosseuse dans l'âme.

Pour ceux qui parlent du piston, les choses ont bien changé au Luxembourg depuis que je suis là, mais ne désespérer par car il y a toujours une chance. Postuler comme juriste dans des sociétés de domiciliations/fiduciaires et ça pourra vous aider à vous faire la main. Ne désespérer jamais.

Merci d'avance pour vos conseils et les cours.

Accrochons nous. Biz à tous.

Par **Laurent**, le **29/05/2014** à **10:02**

Tu as bien fait d'attendre vu ton profil dame Bichette ;)

Il y a quelques années encore tu aurais du subir une grande quantité de cours en matière contentieuse, alors que là tu peux te centrer sur le droit des affaires dès le CCDL.

Le problème sera peut-être les langues, dans une fidu, on parle plus anglais qu'allemand ou luxo en général, donc si tu veux t'inscrire au barreau et pas seulement faire le CCDL, ce sera là LE point difficile.

Pour le reste j'imagine que tu as déjà de bonnes bases en régul, fisca (c'est assez basique), corporate (liquidation, faillite, private equity), donc ça devrait poser aucun problème.

Depuis "mon époque", les cours ont changé, donc je ne peux pas te les filer, mais si je mets la main dessus via un stagiaire je te recontacterai.

Par **Bichette75**, le **29/05/2014** à **10:30**

Merci Laurent. Je suis ambitieuse et veux également le barreau. Alors je ferai les cours, tout vient à point à qui sait attendre! Mais pas trop attendre quand même. Au plaisir de te lire; espérant avoir des conseils, cours des stagiaires que tu auras rencontré. Tu es en cabinet? Merci encore.

Par **Laurent**, le **29/05/2014** à **11:04**

ça peut être utile de voir avec le centre de langues alors, le niveau demandé est de plus en plus élevé pour les langues et c'est eux qui gèrent ça désormais.

Oui en cabinet, j'ai fondé mon étude il y a environ deux ans maintenant, mais je commence à en avoir un peu marre (entre les batailles permanentes, les sociétés qui font faillite, la responsabilité de tous les instants...) donc je ne suis pas forcément le modèle à suivre ;)

J'aspire maintenant à quelque chose de plus "calme".

Par **Ethan57**, le **12/06/2014** à **02:27**

Ne t'inquiète pas Bichette75, le CCDL n'est pas un examen très difficile ! Il suffit juste d'apprendre et de bosser un minimum les cours. Il n'y a que deux ou trois épreuves "casse gueule" avec des cas pratiques se révélant parfois compliqués. A mon époque, il y avait eu pas mal d'échecs en procédure civile et en droit des sociétés.

Le seul souci pour l'inscription au barreau est l'examen de langues étrangères. Le niveau est assez élevé maintenant.

Mais rien d'insurmontable.

Après au niveau des débouchés professionnels, c'est une autre histoire.

Sans expérience pro et/ou sans réseau, bref si tu débarques de nul part : le CCDL ne sert à

rien sauf exception ! La chance ça existe après tout.

Pour ma part, je l'ai obtenu avec des notes juste "potables"(moyenne générale > à 13) en bossant essentiellement les cours sur internet.

Après ce diplôme ne m'a rien apporté. J'ai simplement perdu une année à apprendre du droit luxembourgeois.

Je n'ai jamais mis un pied dans une boîte luxembourgeoise (étude d'avocat, banque, fiduciaire ou autre).

Bien à vous

Par **Laurent**, le **12/06/2014** à **08:18**

Il y a quelques années j'aurais été en désaccord sur le manque de débouchés, mais Luxembourg a connu la crise, et, parallèlement, le nombre d'arrivants se maintien à un niveau important.

On ne va pas se mentir, c'est plus difficile de trouver un job en 2014 qu'en 2000 ou n'importe quel clampin pouvait se pointer et ramasser un gros pactole...

Bien s'en sortir, ce n'est pas insurmontable non plus, mais il faut faire des concessions.

La grosse évolution, c'est que le Luxembourg était en manque de main d'oeuvre, le système était assez permissif auparavant, Ce n'est plus le cas.

Maintenant, tu es, comme partout ailleurs, condamné à l'excellence si tu aspires à des responsabilités élevées (et heureusement!)

Cela dit, notre comparse a ici une bonne expérience, valorisable, un bon cursus universitaire, je ne m'en fais pas le moins du monde pour elle.

Les mentions sur le "sans réseau ça marche pas" sont fausses. Un patron ne va pas prendre Jean Dédé parce que c'est le fils de Mathilde alors qu'il a besoin d'un profil spécifique et de compétences précises.

De plus, la plupart des boîtes qui recrutent sont étrangères, alors la fille de John, quand une patronne arrive tout juste de Bulgarie avec toute sa troupe d'informaticiens, elle peut aller se brosser si elle n'y connaît rien en IP/IT, corporate ou en contrats.

Enfin, je suis en fort désaccord sur le "CCDL sert à rien", même hors barreau, c'est une formation qui reste un plus indéniable quand tu postules dans une boîte (ou une administration) luxembourgeoise.

Par **Ethan57**, le **15/06/2014** à **00:43**

Chacun se fera son opinion sur le Luxembourg après avoir testé.

En tout cas, je vous aurais prévenu.

Sans réseau et/ou expérience professionnelle "probante", le CCDL ne vous apportera rien en terme d'emploi et de carrière sauf exception (ex: master 2 côté tel un DJCE, grande école, coup de chance, blonde à forte poitrine lol).

Pour reprendre Laurent :

"Maintenant, tu es, comme partout ailleurs, condamné à l'excellence si tu aspires à des responsabilités élevées (et heureusement!)"

Je suis d'accord sur le fond et le principe mais dans les faits c'est loin d'être le cas. Le CCDL a eu le mérite de m'enlever la m**** que j'avais encore dans les yeux.

L'égalité des chances est un mythe. L'ascenseur social ? Une vaste fumisterie !

Un fils d'ouvrier n'a qu'une chance sur 10 de devenir cadre, alors qu'un fils de cadre sur 2 deviendra lui-même cadre.

Source enquête Insee sur la mobilité sociale en France.

Enfin bref je ne jette pas la pierre au Luxembourg ! C'est partout pareil. La France ne saurait guère donner des leçons en la matière.

Bien à vous

Par **Débo**, le **09/07/2014** à **14:19**

Bonjour tout le monde!

J'aimerais savoir si quelqu'un a l'horaire de cours des CCDL et si oui, ca serait possible de le poster ici svp? J'aimerais me faire une idée :) (même celui de l'année passée ou l'année encore avant)

Merci beaucoup et bonne journée ;)

Par **noellared**, le **22/08/2014** à **23:22**

Bonjour à tous! :)

Pourriez-vous me dire quel est le niveau exigé en allemand et en luxembourgeois? quel est le type d'épreuve (oral, traduction, compréhension de texte??)? je ne trouve aucune information

à ce sujet!!

Et sinon, quelqu'un aurait-il un cours de droit à partager avec moi juste pour avoir une idée du niveau!

Je suis française et je souhaite m'inscrire au CCDL...

Merci!

:D

Par **bla**, le **27/08/2014** à **16:35**

Tout est expliqué sur le site du barreau.

<http://www.barreau.lu/communication/news/demandes-d-inscription-aux-tests-de-langues-et-a-la-liste-ii>

Par **noellared**, le **27/08/2014** à **19:33**

Merci!

Par **Celineh57**, le **03/10/2014** à **08:30**

Bonjour à tous!

J'ai bien lu vos messages à tous et je remarque je suis dans la même situation que beaucoup concernant le ccdl.

Je viens de m'inscrire pour le session 2014/2015 et si j'ai réussi à poser quelques jours de congé pour pouvoir assister aux premiers cours, je ne pourrai malheureusement pas assister à tous étant actuellement salariée au Luxembourg (je suis fiscaliste dans une banque de la place).

Je me permets donc de lancer un appel à l'aide à toute âme charitable ayant les cours de la session précédente qui accepterait de me les transmettre ou de me les vendre... J'imagine parfaitement que pour ceux allant en cours, il est particulièrement désagréable de demander une telle faveur, mais je peux assurer que si je pouvais faire autrement, je le ferai.

Un grand merci par avance à ceux qui entendront mon appel et pourront le répondre.

Très bonne journée à tous!

Par **Bichette75**, le **05/10/2014** à **17:26**

Bonjour à tous,

Ca y est, je suis inscrite et les cours ont commencé. Etant salariée et mère de famille, je n'ai malheureusement pas le temps matériel pour assister aux cours.

Je lance un appel à toutes âmes généreuses pouvant me prêter ou vendre ses cours de l'année dernière et à toute personne inscrite cette année et y allant régulièrement de me contacter afin de trouver un arrangement s'il vous plaît. Je vous en remercie infiniment.

Excellent fin de week-end à tous et bonne semaine.

Par **caro2005**, le **09/11/2014** à **20:51**

Souhait m'inscrire à la prochaine session 2015/2016, je voulais avoir des infos des deux nouvelles recrues de cette discussion?

- charge de travail
- difficulté
- examen de langues
- examens

Merci à tous

Par **Bichette75**, le **20/12/2014** à **23:57**

Bonsoir à tous,

Aurez-vous le programme des examens troncs communs ccld de janvier? Merci.

Par **Bichette75**, le **18/01/2015** à **14:31**

Bonjour et meilleurs voeux à tous.

Mère de famille et salariée, je suis activement à la recherche de quelqu'un pouvant me fournir des cours suivants:

- Eléments de responsabilité civile,
- Introduction à la matière des véhicules d'investissement luxembourgeois réglementés
- Droit fiscal,
- Droit des sociétés,
- Législation sur le secteur financier

Je suis prête à payer si nécessaire. Merci beaucoup. Je compte beaucoup sur vous.

Merci et à très bientôt.

Merci